

# La déontologie de l'agent immobilier

**Objectif :** ce séminaire vous permettra de maîtriser la déontologie de votre profession et de satisfaire aux obligations de formation édictées par la loi Alur vous contraignant à suivre un cursus dédié à cette thématique.

**Particularité :** ce séminaire est conçu dans le cadre d'une approche critique et met en lumière les éléments phares (peu nombreux) de ce dispositif.

**Orientation :** cette formation technique a été mise en place dans le cadre d'une approche commerciale qui privilégie votre relation-client.

**Modalités :** nos supports pédagogiques exploitent systématiquement l'outil vidéo associé à une documentation sous PDF.

Un questionnaire à choix multiple (QCM) vous permet de valider l'apprentissage de chacun des modules. Vous devrez obtenir un taux de réussite de 80 % pour progresser vers le module suivant, sans limite du nombre d'essais.

**Durée :** le temps estimé pour suivre ce cursus est de 2 heures.

**Animation :** ce séminaire est conçu et animé par Olivier Paris, directeur de l'Observatoire de l'Immobilier, titulaire d'une maîtrise en droit privé des affaires & d'un cursus supérieur en gestion des ressources humaines (GRH).

**Validation loi Alur :** un certificat de formation attestant que vous avez suivi avec succès ce cursus consacré à la déontologie d'une durée de 2 heures vous sera communiqué en fin de séminaire.

Coût de la formation TTC		
	Coût global	Soit coût horaire
Agence partenaire	29,50 euros	14,75 euros
Agence non Obs	39,50 euros	19,75 euros
Votre inscription est valable jusqu'à la fin du mois de votre paiement, sans limitation de consultations		

# La déontologie de l'agent immobilier

Le programme est scindé en 12 parties, reprenant l'organisation du décret du 28 Août 2015.

➔ **Introduction**

➔ **Article 1 : champ d'application du décret**

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

➔ **Article 2 : éthique professionnelle**

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

➔ **Article 3 : respect des lois et règlements**

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

➔ **Article 4 : compétence**

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

➔ **Article 5 : organisation et gestion de l'entreprise**

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

➔ **Article 6 : transparence**

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

# La déontologie de l'agent immobilier

## ➔ Article 7 : confidentialité

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

## ➔ Article 8 : défense des intérêts en présence

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

## ➔ Article 9 : conflit d'intérêts

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

## ➔ Article 10 : confraternité

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

## ➔ Article 11 : règlement des litiges

- Le dispositif légal
- Ce qu'il faut retenir

## ➔ Conclusion

Séminaire mis en ligne le 2 Novembre 2021.